



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Conseil communal

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 9 MARS 2006

Présidence : M. Enrico MONSUTTI

39 membres présents

Le Président, M. MONSUTTI, ouvre la séance à 20h15 et souhaite la bienvenue à tous. Au nom du Conseil, il salue M. le Syndic et les municipaux. Il relève la présence de Mme CHABLOZ, boursière, de Mlle FOGOZ, secrétaire municipale, et de M. GAMBONI pour le service technique.

Dans les rangs du public, le Président salue et relève la présence de M. L. MARGOT, ancien président de cette assemblée.

Il salue également la presse, représentée ce soir par Mme N. BRISSOT-CARREL pour le Régional.

Mme N. LINIGER et M. J. HALDY, députés, se sont excusés.

1. APPEL

Présents:	39	membres
Excusés :	10	membres
Absents :	2	membres

Les conseillers excusés sont Mme et MM. BEGUIN, BAUER, BUGNON, CORDEY, DAVALLE, GILLIERON, MARREL, MAYOR, NICOLET et ULDRY.

Les conseillers absents sont MM. BOVET et DETRAZ.

Avec 39 membres présents, le quorum est atteint. Le Président déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité moins une abstention.

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2005 est accepté à l'unanimité moins une abstention et des remerciements sont présentés à la secrétaire.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL

M. MONSUTTI, Président, donne lecture des lettres de démission du Conseil communal de MM. J.-M. MOREL, O. MOTTIER et S. EMERY. Il les remercie de leur engagement au sein du Conseil pendant 4 ans pour MM. MOREL et MOTTIER, respectivement pendant plus de 16 ans pour M. EMERY, et leur souhaite beaucoup de bonheur dans leurs nouvelles communes ainsi que dans sa nouvelle vie de retraité pour M. EMERY.

M. MONSUTTI donne également lecture de la lettre de M. Valerio TIGANAS remerciant la Municipalité et le Conseil communal de la confiance témoignée pour l'octroi de la bourgeoisie.

3. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

M. MUHEIM, Syndic, a le plaisir de saluer très cordialement l'assemblée au nom de la Municipalité. Il relève que, quand bien même toutes les séances du Conseil communal sont importantes, celle de ce soir est hautement symbolique puisque, une fois n'est pas coutume, l'assemblée sera appelée à se prononcer sur un projet d'investissement à consentir librement. En effet, aucune loi, aucun règlement et aucune contrainte légale n'imposent à une collectivité villageoise de dépenser des milles et des cents pour offrir à ses habitants un lieu de rencontre.

C'est donc une chance pour notre village d'être confronté au choix de rénover ou non sa Grande Salle. Mais pourquoi une chance ? Parce que c'est la plus belle preuve que Belmont n'est pas une cité-dortoir et que la vie associative y est vive et nombreuse. Et, comme M. MUHEIM le proclame haut et fort depuis 17 ans, les élus gèrent la cité et les sociétés locales la font vivre. Le spectre de la fusion imposée pour cause d'isolement politique et social n'est donc pas prêt de nous hanter.

Dans le cadre des **élections communales** de ce printemps, l'Etat de Vaud a décidé d'effectuer une sensibilisation générale dans les écoles de 8ème et 9ème années, notamment à l'attention des élèves étrangers qui pourraient ainsi relayer l'information à leurs parents, dans le but d'augmenter le taux de participation des électeurs.

Début de cette année, la Municipalité a été contactée par M. Bernard Muhl, responsable de la section des droits politiques à la Chancellerie cantonale, pour lui demander si elle acceptait de collaborer à cette opération. Pour ce faire, des documents devaient être établis pour être distribués dans lesdites écoles, soit des listes électorales réelles.

Ceci impliquait la fourniture des documents suivants à la chancellerie : liste électorale complète, bulletin de vote manuscrit et explications de vote, le tout en 20'000 exemplaires. La Municipalité a accepté de collaborer à cette opération et de prendre en charge une partie du financement, soit Fr. 1'500.- sur les Fr. 5'400.- du coût total des frais supplémentaires d'impression des documents relatifs à l'élection au Conseil communal de Belmont, qui se fait au système majoritaire.

Quant aux documents relatifs aux élections à la Municipalité et au Conseil communal au système proportionnel, c'est la Commune de Moudon qui a répondu « présente ».

Dans le cadre du **personnel communal**, M. MUHEIM rappelle que, en décembre dernier, il informait l'assemblée du départ de Mlle Maillard, occupant un poste de **secrétaire au Greffe municipal** à plein temps. Tel qu'annoncé, au vu de la réorganisation des tâches entre canton et communes s'agissant du service de la population, la Municipalité a décidé de mettre ce poste au concours mais de le diminuer à 50%. Une annonce, valable encore jusqu'au 13 mars 2006, a été mise sur notre Site Internet et sur celui de l'Union des Communes Vaudoises (UCV). Ce poste vacant a également été annoncé à l'Office régional de placement de Pully et affiché aux piliers publics.

Prévu au budget 2006, le poste **d'aide à mi-temps aux services industriels et au service conciergerie** a été attribué à M. Bill Derouand, qui donnait déjà de sérieux coups de main ces dernières années. C'est donc à quelqu'un de « connu et estimé » que M. MUHEIM souhaite la bienvenue au sein de l'équipage communal.

Lors de l'examen du budget 2005, le Conseil communal avait pu constater qu'un montant avait été budgétisé afin de permettre à la secrétaire municipale de commencer une **formation en Gestion publique**. Cette formation est composée de 3 modules distincts se déroulant chacun sur une année, soit Gestion publique, Management et Gestion du changement. Chaque module réussi donne droit à un certificat et les trois certificats réunis devraient aboutir à un Diplôme en Gestion publique locale, reconnu sur le plan fédéral.

Mlle Fogoz vient de terminer le premier module « Gestion publique » et a réussi ses examens. Le 2ème module intitulé « Management » avait été prévu au budget 2006. Toutefois, cette formation demandant un investissement considérable, Mlle Fogoz a demandé à pouvoir le reporter en 2007 afin d'être plus disponible en cette année d'élections communales, à quoi s'ajoute la formation de la nouvelle personne qui doit être engagée au Greffe municipal. Cette demande a bien entendu été acceptée par la Municipalité.

Concernant **l'assainissement du bruit des lignes CFF**, Mme BRUGHERA précise que, pour faire suite à la votation populaire du 29.11.1998, à la mise en application de la Loi sur la protection de l'environnement d'une part, de l'Ordonnance sur la protection contre le bruit d'autre part, les CFF ont entrepris une large étude en ce qui concerne l'assainissement du bruit de ses installations et matériel roulant. L'assainissement doit être réalisé au plus tard en 2015.

Les mesures d'assainissement retenues sont :

- 1.- le matériel roulant suisse, la ligne de Berne est moins touchée en ce qui concerne le matériel roulant européen,
- 2.- l'installation de parois antibruit sur certains tronçons,
- 3.- le traitement ponctuel des fenêtres sur les bâtiments fortement touchés.

En ce qui concerne la commune, pour ce qui est de la ligne de Berne, il est prévu l'installation d'une paroi antibruit à l'aval de la ligne, au droit des propriétés Masson et Rochaix. Pour le quartier de Rueyres, il se pourrait que, pour le bâtiment jouxtant la ligne CFF, des mesures soient éventuellement prises au niveau du bâtiment. Dans ce cas de figure, considérant que les bâtiments ont été construits avant 1985, il se pourrait que les propriétaires bénéficient d'une participation à hauteur de 50% du coût des travaux nécessaires, pour autant que la valeur limite soit dépassée, voire de 100% si la valeur d'alarme est dépassée.

Le projet en vue de la construction des murs anti-bruit sera soumis à une enquête publique. Celle-ci devrait avoir lieu en principe cet automne. Les dates de mise à l'enquête seront publiées selon les dispositions en vigueur, piliers publics et « Le Régional » et sur le site Internet de la Commune, sous : administration – enquêtes publiques.

En ce qui concerne **l'urbanisme**, Mme BRUGHERA indique que, pour les différents plans en cours d'élaboration, soit :

- Plan d'affectation « Coin d'en Haut »,
- Plan de quartier « En Arnier II »,
- Plan de quartier « Signal de Belmont »,

le travail suit son cours. Ces trois dossiers devraient pouvoir être soumis à l'enquête publique cette année.

Par contre, en ce qui concerne la révision de tous nos plans et règlements, nouveau Plan général d'affectation, un certain retard a été pris, indépendamment de notre volonté. Toutefois, un grand travail a été effectué par le Service technique et la Municipalité. Dès que nous serons en possession de projets dûment établis, plans ou règlement, nous prendrons bien entendu contact avec la commission consultative d'urbanisme.

M. MOSER nous parle **finances** et nous informe que la Commune a acheté la parcelle N° 526 de 2710 m² sise au chemin de Chatruffe pour le prix de Fr. 217'000.-, ceci avec l'autorisation de la commission des finances, dans le but de créer une future zone d'utilité publique.

Il précise que Belmont a, comme beaucoup d'autres communes vaudoises, conventionné ses 320 actions CVE pour préserver la majorité du capital au sein de ladite société en mains publiques. Cette opération ne porte pas atteinte à la valeur des titres de la Commune, mais elle fixe des règles qui privilégient les entités publiques en cas de projet de vente.

M. MICHELET apporte ensuite quelques informations concernant les travaux.

Le 19 décembre 2005, des débris de béton ont été trouvés sur le trottoir sous le **viaduc de l'autoroute**. Le service d'entretien des autoroutes a été immédiatement contacté pour signaler cette anomalie. Ce service a réagi de manière très rapide. Une séance sur place a permis de planifier une intervention de purge et d'inspection avant les fêtes de fin d'année. A la suite de cette inspection, une auscultation plus importante de ces ponts a été décidée par le service cantonal responsable; celle-ci sera effectuée dès que les conditions atmosphériques le permettront.

Concernant la **RC 773**, la Commune est intervenue à plusieurs reprises auprès du Service des routes pour le rendre attentif au problème de sécurité routière que posait la déformation de la route cantonale dans la zone de la Paudèze. Quand le démarrage des travaux à la fin 2004 a été constaté, la Commune a poussé un « ouf » de soulagement. Elle avait cru « benoîtement » que les travaux seraient terminés en 2005. Elle avait « tout faux » car elle a dû relancer la machine pour que la pose de la barrière de sécurité ainsi que le trottoir soient terminés dans les plus brefs délais. Elle espère que les travaux promis lui permettent, enfin, de clore ce dossier cette année.

La reprise des travaux au chemin du Plan ainsi qu'au chemin de la Louche est agendée au 3 avril 2006. Les riverains seront avisés en temps utile.

Les riverains du chemin du Plan se sont manifestés au travers d'une pétition qui réclamait un durcissement de l'aménagement routier afin de faire respecter de manière drastique la vitesse **prévue** de 30 km/h. Dans le but d'éclaircir les demandes, une délégation de la Municipalité a reçu les riverains le 22 février 2006. Cette séance a permis de rapprocher les points de vue et de décider d'un suivi des effets de l'aménagement prévu.

Lors de la présente session, le Conseil communal aurait dû traiter d'un **préavis** relatif aux **zones 30 km/h**. Suite à la séance de présentation aux Commissions du Conseil communal, la Municipalité a décidé de compléter ce préavis et de le soumettre lors de la séance du 4 mai prochain.

Lors de la séance du 6 octobre 2005, le Conseil communal a accordé à la Municipalité un crédit pour le remplacement du **véhicule de manutention** Weidemann. M. MICHELET a le plaisir de vous informer que ce nouvel engin a pris du service le 9 février 2006. Les utilisateurs de ce nouveau véhicule sont pleinement satisfaits de cette acquisition. Quant à l'ancien, une offre de reprise a été faite par un membre du Conseil, à laquelle la Municipalité a répondu positivement. Ce véhicule est actuellement prêt à poursuivre sa carrière dans son entreprise.

Mme SCHIESSER précise que, en date du 16 février dernier, M. Amiguet, directeur des **écoles** primaires lui faisait part d'une première projection des classes selon les effectifs prévus et les chiffres actuels. Une classe CIN (cycle initial, autrement dit une classe enfantine) sera vraisemblablement ouverte ainsi qu'une classe CYP II (3ème et 4ème primaire). Il serait même imaginable d'ouvrir une seconde classe primaire mais il manque encore des éléments pour l'affirmer.

Toujours est-il que les démarches ont commencé pour équiper deux classes puisqu'elles devraient ouvrir à la rentrée scolaire d'août et qu'il y a deux à trois mois de délai pour la livraison du mobilier.

Si l'ouverture de 3 classes devait se concrétiser, cela signifierait que toutes les classes du collège seraient occupées.

Le 24 février 2006, une circulaire a été adressée aux parents des élèves de l'Etablissement primaire de Pully-Paudex-Belmont concernant l'harmonisation des horaires entre le cycle initial et les cycles primaires pour la rentrée scolaire en août 2006. Le Département de la Formation et de la Jeunesse ayant donné son accord, l'entrée en classe le matin et l'après-midi sera désormais la même pour tous les élèves. Mme SCHIESSER rappelle que Belmont avait des horaires légèrement différents des autres établissements. La direction des écoles primaires souhaite que cette harmonisation des horaires permette une vie familiale simplifiée par la réduction des trajets maison - école, le matin essentiellement.

M. et Mme Bornand, **transporteurs scolaires**, ont résilié le contrat qui les liait à la Commune pour la fin de l'année scolaire en cours. Un appel d'offre est en cours pour le transport des enfants des hauts dès la rentrée 2006-2007, dont 9 enfants habitent hors périmètre, c'est-à-dire à plus de 2.5 km de l'école.

L'harmonisation des horaires dont il a été parlé précédemment nous oblige à la mise en place d'un bus d'environ 40 places, ce qui alourdira sensiblement la facture desdits transports.

Une convention a été signée entre la Commune de Belmont et la direction de l'**EMP (Ecole de Musique de Pully)**. En effet, un accord daté du 29 mars 1982 accordait un subventionnement à hauteur d'environ 50% de l'écolage sans qu'aucune convention n'ait été signée. Ceci est maintenant fait et la convention est entrée en vigueur rétroactivement le 1er janvier 2006.

Une demande de rattachement à la **police intercommunale** de Pully-Paudex-Savigny a été présentée aux Municipalités des communes précitées qui ont donné leur accord de principe. Un préavis sera présenté aux différents conseils communaux, soit le 4 mai 2006 à Belmont, le 10 mai 2006 à Pully, le 8 mai 2006 à Paudex et le 19 juin 2006 à Savigny. La Municipalité souhaiterait que cette police intercommunale entre en vigueur le 1er juillet 2006.

La Municipalité a engagé, sur proposition du Conseil paroissial, M. Sébastien Vonlanthen comme organiste titulaire du **Temple** de Belmont et de Corsy. M. Vonlanthen a pris ses fonctions le 1er mars 2006 et il accompagnera pour la première fois le culte de dimanche prochain 12 mars 2006. Ce culte en familles sera suivi d'un pique-nique canadien.

4. COMMUNICATIONS DE LA CCU

Pas de communication.

5. COMMUNICATIONS DE LA CCAR

Mme DUPERTUIS, Présidente, précise que, sur invitation de M. MONSUTTI, la CCAR a décidé de ne pas entrer en matière sur le sujet de « Moraines.ch ». En effet, la CCAR estime que les conseillers communaux semblent être suffisamment informé par le site de Belmont et par les informations données par la Municipalité lors des séances du Conseil communal. En outre, le prochain découpage des districts rendra cette proposition inutile. Enfin, cette proposition occasionnera des frais qui semblent superflus.

6. PREAVIS MUNICIPAL N° 1/2006

Demande de crédit pour la création d'un modérateur de trafic à la route du Burenoz au droit du chemin de la Rouvène et pour la création d'une place containers au chemin de la Rouvène

Commission technique : M. GUTH président, Mme MAYE, M. MEGIAS

Commission des finances : MM. BOLAY président, CHIOVENDA, EMERY, HENCHOZ, Mme PINTO.

La Commission technique estime qu'il est indispensable d'équiper le passage à piétons situé à l'intersection de la route du Burenoz et du chemin de la Rouvène d'un modérateur de trafic tel que projeté afin de garantir la sécurité des piétons et de juguler la circulation des véhicules. Elle considère que la solution consistant en la création de deux courtes rampes consécutives reliées par un tronçon surélevé sur une distance d'environ 12 mètres convient le mieux. Elle relève en outre que le nouvel emplacement de la place containers au chemin de la Rouvène améliorera la visibilité des usagers. Enfin, la Commission technique préconise que le modérateur proposé soit conforme à celui réalisé devant le Centre commercial étant donné qu'il paraît dissuasif. De plus, elle souhaite que la signalisation verticale soit plus visible que celle réalisée en Arnier et précise qu'un éclairage performant est indispensable à cet endroit. Pour le surplus, se ralliant aux réponses données par la Municipalité aux diverses remarques et à l'opposition de M. Patrick Winkler, la Commission technique unanime recommande d'accepter ce préavis.

La Commission des finances se réjouit de voir que la Municipalité continue sa politique routière dans la cible de la sécurité pour les habitants de Belmont et ici essentiellement pour les jeunes écoliers. L'investissement de ce modérateur pouvant parfaitement être comparé avec les deux ouvrages du même type placés au début de la route d'Arnier qui ont prouvé leur efficacité, la Commission des finances unanime se rallie aux conclusions du préavis.

M. MONSUTTI, Président, ouvre la discussion.

M. MICHELET précise que la Municipalité souhaite que cet ouvrage crée un effet dissuasif.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et le Président passe au vote.

VOTE : Le préavis n° 01/2006 est accepté à l'unanimité.

7. PREAVIS MUNICIPAL N° 03/2006

Demandes de crédits pour la réhabilitation et l'agrandissement de la Grande Salle, pour la création d'un chauffage à distance pour la Grande Salle, le bâtiment de l'Auberge communale et la maison Pasche, pour l'installation intérieure du chauffage central dans le bâtiment de l'Auberge communale et pour la démolition du castel poubelles et la construction de 3 conteneurs enterrés pour la récupération des déchets

Commission technique : M. GENAINE, président, Mme BEGUIN, MM.

JAN, BOVET, TORNARE

Commission des finances: MM. BOLAY président, CHIOVENDA, EMERY, HENCHOZ, Mme PINTO

CCU : M. STURNY président, Mme CHESAUX, MM. FARDEL, PIRAT, TUCHSCHMID

La commission technique, malgré l'augmentation massive du coût des transformations par rapport au projet initial, estime que le projet a fière allure et qu'il s'intégrera parfaitement dans le bourg. Il constitue une plus-value importante du patrimoine communal et permettra d'offrir aux différentes catégories d'utilisateurs un environnement confortable et agrandi ainsi que de nouvelles possibilités d'exploitation. Tout en étant pleinement consciente qu'il s'agit d'un investissement financièrement très important pour Belmont, la Commission technique y est favorable pour de multiples raisons telles que la vétusté et la non conformité du bâtiment actuel aux exigences de sécurité incendie, la dangerosité de ses circuits électriques et le sous-dimensionnement des installations scéniques existantes. Elle n'est par contre pas favorable aux économies envisageables étant donné que celles-ci correspondent à des améliorations indispensables. Enfin, vu l'ampleur du projet, la Commission technique préconise la mise en place d'une commission de construction extraparlamentaire du même type que celles constituées à l'époque pour les constructions des Bas-Monts et du collègue.

Après un bref rappel historique, la Commission des finances relève que le projet actuel fait un bond de 36 % par rapport à l'estimation des coûts contenue dans le préavis no 12/2005. Cela étant, elle se rallie à la position de la Municipalité et de la Commission technique en estimant que la suppression des économies envisageables porterait atteinte à l'excellence du projet, ce d'autant plus que l'économie de 16 % est jugée peu significative compte tenu des abandons qui porteraient un préjudice sensible à la cohérence du tout.

Quoi qu'il en soit, la Commission des finances est persuadée que la commune a la capacité financière d'assumer cet investissement. Compte tenu de l'importance du projet, elle propose la mise sur pied d'une commission extraparlamentaire, composée d'un représentant de toutes les commissions concernées par cette réhabilitation, qui serait chargée de suivre de près l'évolution des travaux et leur coût. Compte tenu de ce qui précède, la Commission des finances unanime, félicitant la Municipalité et ses services pour l'excellent travail et les réflexions en profondeur qui ont abouti à ce préavis de grande qualité, se rallie aux conclusions de ce préavis.

La CCU relève l'amélioration de l'ensemble du projet due aux modifications apportées depuis les premières esquisses ainsi que le souci apporté aux moindres détails pour satisfaire le large spectre des besoins des futurs utilisateurs. Elle souligne que le voisinage aura vraisemblablement à supporter plus de nuisances dues à l'augmentation de la capacité des futurs locaux. Cela étant, malgré l'augmentation importante des coûts par rapport au projet initial, la CCU recommande d'accepter le préavis tel que présenté et sans les recherches d'économies proposées.

M. MONSUTTI, Président, remercie ces trois commissions pour leurs rapports et ouvre la discussion.

M. MOSER rappelle que la première évaluation des coûts était approximative et que seul l'envoi des soumissions pouvait préciser les coûts de la rénovation. Il précise que ce projet répond à la demande de toutes les sociétés et leur permettra de vivre, de se faire connaître et de montrer que Belmont ne veut pas être une cité-dortoir. M. MOSER relève que la Municipalité estime que toute modification ou adjonction ultérieure ne sera pas possible pour la Grande Salle et qu'une rénovation dans les règles s'impose. De plus, il indique que, vu la bonne situation financière actuelle de la commune, il est fort probable que les travaux de rénovation seront en grande partie amortis avant la fin des travaux, ce qui n'hypothéquera donc pas les exercices futurs. Enfin, il confirme qu'une commission de suivi des travaux sera bien évidemment nommée le moment venu.

M. SCHWEGLER s'étonne de la cherté des honoraires des ingénieurs et des architectes.

M. MOSER précise que ces honoraires sont limités et correspondent aux normes SIA en vigueur.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et le Président passe au vote.

VOTE : Le préavis n° 03/2006 est accepté à l'unanimité moins trois abstentions.

M. MONSUTTI, Président, remercie chaleureusement la Municipalité, les services et commissions concernés pour leurs travaux de longue haleine.

8. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. BOLAY précise que la Commission des finances a donné son accord pour l'achat de la parcelle 526 au prix de CHF 150'000.-.

M. BOLAY rappelle que des communes voisines proposent à leurs habitants des billets de transports (cartes journalières CFF) à des prix réduits et demande si la commune ne peut pas faire un effort.

M. MUHEIM répond que la Municipalité avait étudié cette possibilité, mais y avait renoncé, au vu du prix prohibitif, à ses yeux, de l'abonnement CFF (365 cartes journalières pré-datées) actuellement de Fr. 8'500.-- par année. Ce prix lui paraît d'autant plus exagéré que l'abonnement annuel transmissible est de Fr. 4'800.--. Mais la réflexion sera reprise lors de l'élaboration du budget 2007.

M. GENAINE aimerait savoir comment, depuis le départ de M. REVERCHON, sont réparties ses tâches.

M. MUHEIM lui répond que depuis le départ à la Gendarmerie de M. Reverchon, notre chef de poste A. GRAND cumule les tâches, et ce jusqu'à l'entrée en vigueur de la Police intercommunale, projet qui sera soumis au Conseil le 4 mai prochain. En attendant, il a été demandé à la Gendarmerie d'intensifier, dans la mesure de ses possibilités, ses patrouilles sur notre territoire.

Mme OGUEY-ARAYMON s'étonne que le décompte des Services industriels devienne de plus en plus difficile à comprendre.

M. MICHELET précise qu'il y a eu un problème informatique et qu'actuellement un contrôle a lieu au vu des problèmes de présentation, et non de facturation, rencontrés.

M. MEGIAS a constaté qu'il existe à Paudex en face du poste de Gendarmerie, un nouveau système d'éclairage, situé en bordure des passages à piétons, qui a l'avantage d'avertir les conducteurs des dangers et de protéger les piétons.

La parole n'étant plus demandée, M. MONSUTTI clôt la séance à 22h00.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Enrico MONSUTTI
Président

Claudine JACQUAT
Secrétaire

P.S. L'ordre du jour est conservé dans un dossier ad hoc